





Restauration scolaire

CONTACT

Secrétariat enfance

Ouvert le matin de 9h à 12h30
Mairie de Campbon
44750 CAMPBON

 02.40.56.72.66

 [Courriel](#)

Pour pouvoir fréquenter, même exceptionnellement, la restauration scolaire, tout enfant doit obligatoirement être inscrit au préalable au service restauration scolaire municipal. Cette inscription ne rend pas obligatoire la fréquentation de ce service.

Les tarifs sont fixés par le conseil municipal de Campbon. Les tarifs varient en fonction de 7 tranches de quotient familial. **Si le quotient familial n'est pas communiqué par la famille, les tarifs appliqués seront ceux de la tranche 7.**

Mise en place d'un tarif de solidarité : tarif inférieur ou égal à 1 €

L'État a souhaité apporter son soutien aux familles les plus modestes, en versant à la Commune une subvention de 3 € par repas, à condition que ces repas soient facturés à un tarif inférieur ou égal à 1 €. Ce dispositif s'applique à condition que la Commune soit éligible à la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale, ce qui est le cas de Campbon, qu'elle ait une facturation basée sur les quotients familiaux, et qu'elle signe avec l'État une convention d'une durée de trois ans. Le Conseil municipal, lors de sa séance du 4 novembre 2022, a décidé de la signature de cette convention. Pour l'année 2025, les tarifs seront respectivement de 0,78 € et de 1 € par repas pour les familles aux quotients familiaux inférieurs à 350 et inférieurs ou égaux à 500.

Tarifs (en €) 2025 restauration scolaire

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL	REPAS RÉGULIER	3 ENFANTS OU + FRÉQUENTANT CE SERVICE
1	$QF \leq 350$	0.78	0.78
2	$350 < QF \leq 500$	1.00	1.00
3	$500 < QF \leq 650$	4.52	4.31
4	$650 < QF \leq 800$	4.83	4.58
5	$800 < QF \leq 1000$	5.07	4.82
6	$1000 < QF \leq 1200$	5.25	5.00
7	$QF > 1200$	5.50	5.23

Tarif spécifique pour les enfants accueillis en famille d'accueil : 4.83 €

Tarif Accompagnement PAI complexe : 3.37 €

Repas occasionnel : 6.73 €

Repas adulte : 7.97 €

Tarifs gens du voyage : 4.00 €

Facturation - Paiement

En milieu de mois, pour le paiement à réception, vous recevrez une facture expédiée par le Trésor Public. Le paiement pourra être effectué par chèque à l'ordre du Trésor Public, ou, en espèces à la Trésorerie située à PONTCHATEAU Chemin de Criboeuf.

IMPORTANT : Les chèques doivent être transmis directement à la Trésorerie de Pontchateau.

Si paiement par prélèvement automatique, la facture sera consultable sur le portail familles et ne sera pas transmise par voie postale.